

NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Du projet stratégique aux règles communes

LETTRE SCOT
Du Pays du Soissonnais Valois



→ Qu'est-ce que le DOO ?

Des orientations concrètes pour les vingt prochaines années

Après avoir défini une vision commune dans le Projet d'aménagement stratégique, ou PAS, le SCOT-AEC entre dans une nouvelle étape avec la préparation du **Document d'orientation et d'objectifs**, appelé DOO.

Son rôle est de traduire les grandes ambitions du territoire en orientations plus concrètes. Il précise notamment :

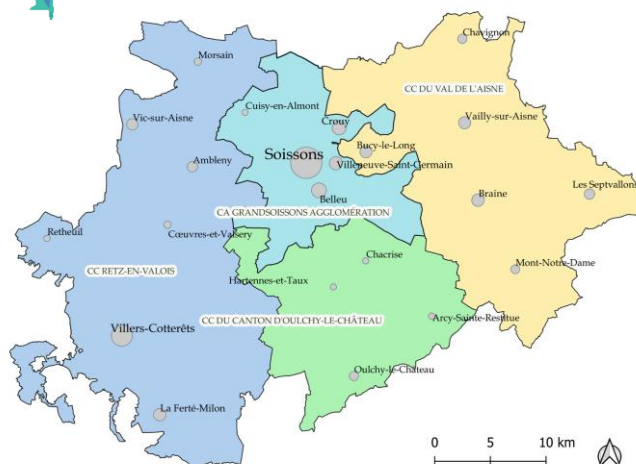
1. comment répondre aux besoins en logements ;
2. où accueillir les activités économiques et les commerces ;
3. comment limiter la consommation des terres agricoles et naturelles ;
4. comment améliorer les déplacements ;
5. comment protéger l'eau, les paysages et la biodiversité ;
6. comment préparer le territoire au changement climatique.

Le DOO ne décide pas directement de l'utilisation de chaque parcelle et ne délivre aucun permis de construire. Il constitue toutefois un cadre commun que les futurs plans d'urbanisme devront respecter.

 Le PAS fixe la destination ; le DOO définit les règles communes pour l'atteindre.



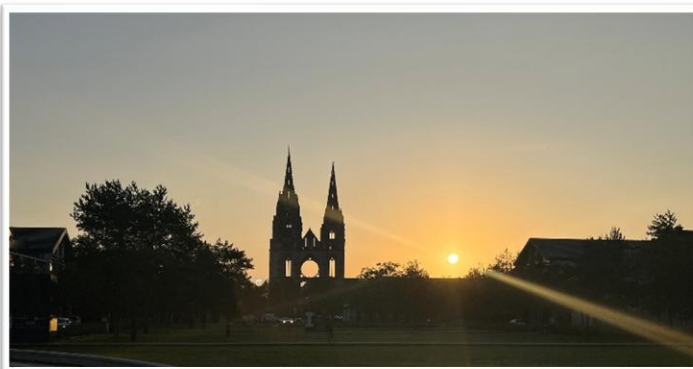
Le pays du Soissonnais Valois

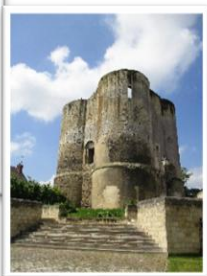


Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (ou PETR)** du pays du Soissonnais Valois rassemble 4 intercommunalités : **Grand Soissons** Agglomération et les communautés de commune du **Val de l'Aisne**, **Retz-en-Valois** et du Canton **d'Oulchy-le-Château**.

Il regroupe **163 communes** et environ **106 000 habitants**.

Son rôle ? **Porter une vision commune** pour le développement du territoire : améliorer le **cadre de vie**, renforcer **l'économie** locale et **préparer l'avenir** face aux enjeux climatiques et sociaux.





Trois grandes priorités :

Le DOO reprend les ambitions définies dans le PAS et les traduit en orientations plus concrètes. Il s'organise autour de trois grandes priorités pour guider l'aménagement du Soissonnais Valois au cours des vingt prochaines années.

Un territoire attractif et vivant

Le SCoT-AEC cherche à améliorer le quotidien des habitants en favorisant :

- des logements adaptés aux jeunes, aux familles et aux personnes âgées ;
- le maintien des commerces, des services, des écoles et des équipements ;
- la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs ;
- des déplacements plus faciles entre les villes, les bourgs et les villages.

👉 **L'objectif : permettre à chacun de bien vivre sur le territoire, quel que soit son lieu d'habitation.**

Une économie locale dynamique

Le projet accompagne le développement de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, des commerces et des services.

Il prévoit de mieux utiliser les zones d'activités existantes et d'encadrer leurs extensions afin de soutenir l'emploi tout en limitant la consommation de terres agricoles.

👉 **L'objectif : accueillir des activités et des emplois sans étendre inutilement les espaces bâtis.**

Des ressources naturelles préservées

Le DOO prévoit de mieux protéger :

- les cours d'eau et les zones humides ;
- les forêts et les terres agricoles ;
- les paysages et le patrimoine ;
- les continuités écologiques ;
- les secteurs exposés aux inondations, au ruissellement ou aux fortes chaleurs.

👉 **L'objectif : préserver les richesses du territoire et mieux anticiper les effets du changement climatique.**

Et pour le climat ?

Le programme d'actions Air-Énergie-Climat complète les orientations du SCoT. Il propose des actions que le PETR, les intercommunalités, les communes et les acteurs du territoire pourraient mener ces prochaines années.

👉 **Concrètement, il s'agit de :**

- rénover les logements et les bâtiments publics ;
- réduire les consommations d'énergie ;
- développer le covoiturage, le vélo et les mobilités partagées ;
- produire davantage d'énergies renouvelables ;
- préserver l'eau et les sols ;
- accompagner les entreprises et les agriculteurs ;
- adapter les villes et les villages aux fortes chaleurs, aux sécheresses et aux inondations.

Pour chaque action, le programme précisera la structure chargée de la conduire, les partenaires concernés, le calendrier et les moyens de suivre les résultats.

Un projet construit avec le territoire

Le SCoT-AEC a été élaboré avec les élus, les techniciens, les services de l'État, les associations, les entreprises et les partenaires du territoire.

Des ateliers, des réunions publiques, des rencontres avec le Conseil de développement et des temps de travail thématiques ont permis de recueillir des propositions et de faire évoluer le projet.

La concertation se poursuit jusqu'à l'arrêt du SCoT-AEC.

Une enquête publique permettra ensuite à chacun de consulter le dossier complet et de donner son avis avant l'approbation définitive.

Les phases de la démarche

2023 - 2024

Observer le territoire (Diagnostic)

On dresse le portrait du Soissonnais Valois : ses forces, ses faiblesses et les défis à venir (mobilité, logement, emploi, climat...).

2024 - 2025

Définir une vision commune (PAS)

Les élus transforment ce diagnostic en un **projet stratégique** qui fixe les grandes priorités pour les 20 prochaines années.

2025 - 2026

Concrétiser les priorités (DOO)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs explique comment agir concrètement : où construire, comment se déplacer, comment protéger l'environnement, etc.

2026

Donner la parole aux habitants

Une enquête publique permet à chacun de s'exprimer. L'État, la Région et le Département donnent aussi leur avis.

2027

Adopter le projet

Après ajustements, le SCoT est voté et devient applicable sur tout le territoire.

📌 **Pour en savoir plus :**

www.paysdusoissonnaisvalois.fr

📧 contact@soissonnaisvalois.fr

Ou



On en est ici 📍